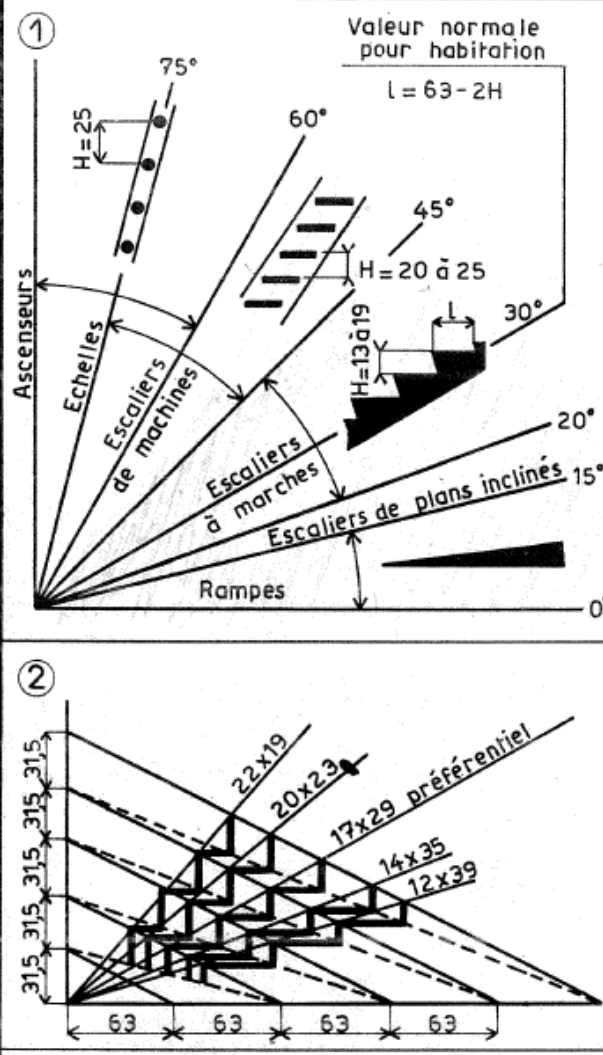


REGLES DE CONSTRUCTION DES ESCALIERS

COTATION - MODULATION - TOLÉRANCES DIMENSIONS DES CONSTRUCTIONS (3)

B₁ 48



INCLINAISONS DES RAMPES, ESCALIERS ET ECHELLES.

Ces inclinaisons sont données par la figure 1. On remarquera que la valeur normale se situe aux environs de 30° et que l'on peut dans la plupart des cas utiliser la formule :

$$2H + l = 60 \text{ à } 64 \text{ cm,}$$

H étant la hauteur de marche, l étant la largeur de marche, soit $G + N$ (voir B₁. 47).

MARCHES NON NORMALES (Hors norme).

Lorsqu'il s'agit de dimensionner des marches en dehors des cas normaux (voir B₁. 47), on pourra utiliser le tracé ci-joint (fig. 2).

Nota : Les tracés de la figure 2 sont conformes à la règle ci-dessus :

$$2H + l = 63 \text{ cm,}$$

mais dans les cas extrêmes (échelle meunière ou escaliers de jardin), $2H + l$ peut être inférieur à 60, ou supérieur à 64. La valeur préférentielle étant toujours située entre 62 et 63 cm.

DIMENSIONS DES PALIERS.

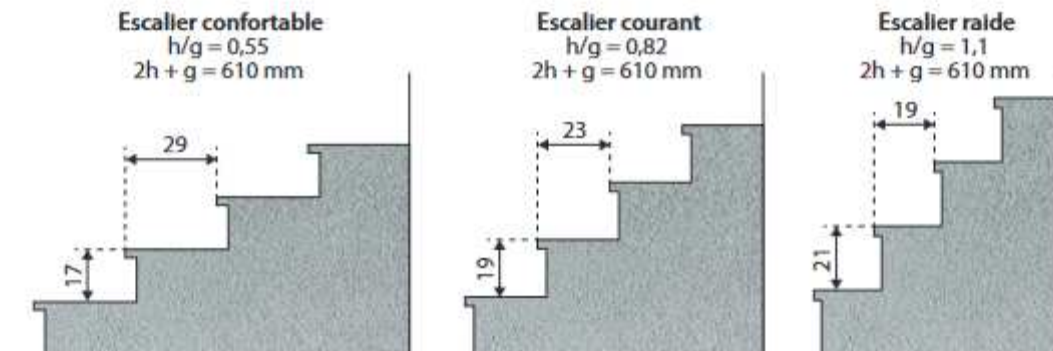


Figure 1 : Classes de confort